

HONORAIRES AGENCE

Vente Appartements et Villas :

6 % TTC maximum du prix de vente jusqu'à 300 000 €

5 % TTC maximum du prix de vente, au-delà de 300 000 €,

La commission est à la charge de l'acquéreur (sauf cas particulier)

TRANSACTION TERRAINS :

5 à 6 % TTC maximum du prix de vente selon les cas, à la charge de l'acquéreur
(sauf cas particulier)

(Permis de construire, aménagements réalisés ou non)

Mandat de recherche de biens :

6 % TTC maximum du prix de vente à la charge de l'acquéreur

LOCATIONS vides ou meublées longue durée :

13 € / M² habitable du bien pour rédaction de bail, état des lieux, inventaire.
+ forfait 300 € TTC publicité, recherche de locataires, visites, à la charge du bailleur ;

ET

13 € / M² habitable du bien loué, pour rédaction de bail, visites, état des lieux inventaire, à la charge du locataire